

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02002

Numéro SIREN : 432 010 031

Nom ou dénomination : LIBRAIRIE PASSAGES

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/009334

**EUREX-AUDIT****RHONE-ALPES**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à la  
CRCC de Chambéry

**LIBRAIRIE PASSAGES**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 39 000 Euros**  
**Siège social : 11 Rue de Brest**  
**69002 LYON**  
**R.C.S. LYON n°432 010 031**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE DE SARL EN SAS**

---

**EUREX-AUDIT RHONE-ALPES**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy  
TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

**Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : eurex.lyon@eurex.fr**  
**www.eurex.fr**

**LIBRAIRIE PASSAGES**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 39 000 Euros**  
**Siège social : 11 Rue de Brest**  
**69002 LYON**  
**R.C.S. LYON n°432 010 031**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la Société **LIBRAIRIE PASSAGES**, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 25 février 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

#### **Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/08/2020 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 832K€ prenant en compte un résultat bénéficiaire de 88K€. Le capital social de la société est de 39K€.

Les capitaux propres sont supérieurs à la moitié du capital social. L'écart entre le capital social et capitaux propres est important.

Au 31/08/2020, l'actif de la société est essentiellement constitué avant dotations ou provisions d'immobilisations à hauteur de 952K€ dont 345K€ d'immobilisations incorporelles, de stocks d'une valeur de 268K€ et de disponibilités pour un montant de 253K€.

Nous notons une légère baisse du chiffre d'affaires sur l'exercice mais qui reste très limitée compte tenu du contexte très particulier de crise sanitaire.

Sur les trois dernières années, nous constatons une tendance positive puisqu'il existe une stabilité au niveau des différents ratios : en terme de marge commerciale, de valeur ajoutée, d'excédent brut d'exploitation et de résultat net.

### **Mission du commissaire à la transformation**

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Lyon, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux comptes et à la transformation**  
**EUREX AUDIT RHONE ALPES**

Représenté par Bruno MICHEL

